

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ELEMENTS DE CHIMIE - BIOCHIMIE			
Ancien Code	PAEG1B79ERG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAER1790		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie VISE (visen@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours est scindé en deux parties :

- Organisation moléculaire du vivant
- Principales caractéristiques des êtres vivants

Il a pour objectif de donner aux étudiants les éléments de base indispensables à la compréhension des principales réactions biochimiques cellulaires et d'intégrer ces notions dans le fonctionnement du corps humain. Le choix de la matière dispensée a été orienté de manière à introduire les étudiants au cours de physiologie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant du bloc 1 en ergothérapie doit être capable, seul, de restituer les principes fondamentaux associés à la chimie et à la biochimie qui interviennent dans le fonctionnement du corps humain et de les appliquer à des exemples de la vie courante.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B79ERGA Eléments de chimie - biochimie

12 h / 1 C

Contenu

Ce cours est divisé en 2 parties :

Partie 1 : Organisation moléculaire du vivant

- Notions de chimie
 - Molécules inorganiques
 - Molécules organiques (lipides, glucides, protéines, acides nucléiques)
- Partie 2 : Introduction et principales caractéristiques des êtres vivants et notion d'homéostasie
- La cellule
 - Introduction à la biochimie
 - Homéostasie

Démarches d'apprentissage

La présentation du cours se fait sous forme magistrale. L'exposé est illustré à l'aide d'une présentation Powerpoint. Des exercices illustrant la théorie sont également réalisés en classe (principalement pour les notions de chimie).

Le contenu du cours est adapté aux objectifs de la formation et des exemples d'applications à la vie courante permettent d'illustrer la théorie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices illustrant la théorie sont également réalisés en classe (principalement pour les notions de chimie). Une séance de questions-réponses est prévue à la fin du cours.

Sources et références

J. Wouters, (2015) Concentré de chimie.(PU de Namur).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les étudiants peuvent disposer des présentations, exercices sur la plateforme informatique de l'école (ConnectED).

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le cours fait l'objet d'une évaluation écrite.

Les questions pourront être, notamment, de type 'question à choix multiple (choix unique)', 'question à réponse de type «vrai ou faux»', 'question à réponses multiples', pondération de réaction, calcul de concentration et dilution.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).